

Loi

Générale

modern

# Loi n° 8/78 portant adhésion de la République de Djibouti à l'Organisation de l'Unité Africaine.

n° 8/78

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication  
1 février 1978

Numéro JO  
n° 5 du 13/03/1978

Date du numéro  
13 mars 1978

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

## VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

## TEXTE INTÉGRAL

Article Premier : L'adhésion de la République de Djibouti à l'Organisation de l'unité Africaine est approuvée.

### Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi d'État .